La Fédération des architectes suisses (F.A.S.) et le "cas Bernouilli"

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **12 (1939)**

Heft 8

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Assemblée générale de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

ZURICH, 3 ET 4 JUIN 1939

Une des assemblées les plus fréquentées de ces dernières années ! Plus de trois cents représentants de nos diverses associations et coopératives d'habitation étaient présents à la salle communale du village de l'Exposition nationale. Afin de permettre aux délégués de visiter l'exposition, les manifestations communes se bornèrent à un banquet le dimanche à midi, après une visite de la Section « Habitation » de l'exposition où l'U. S. A. L. est représentée par toute une documentation.

Au cours de l'assemblée, les délégués prirent connaissance, avec regret, de la démission de l'ancien président central Dr Peter qui, durant plusieurs années, était resté aux côtés de son successeur et dont les conseils étaient toujours fort appréciés. Qu'il veuille bien recevoir ici l'expression de la gratitude des membres de l'union, en particulier des Suisses romands, qui ont trouvé en lui comme en M. Straub, le président actuel, des personnalités compréhensives des besoins particuliers de notre région. M. le juge Dr Peter, de Zurich, son homonyme, le remplacera au Comité central.

Après approbation des comptes et rapports, une demande d'un délégué genevois, M. Burcklin, représentant la Société Coopérative d'Habitation, est prise en considération par le comité ; il s'agit d'intervenir auprès du Conseil fédéral pour diminuer le taux des hypothèques constituées il y a dix-huit ans, en les adaptant aux taux actuels. La différence servirait d'amortissement.

Voici en résumé les rapports présentés à l'assemblée :

Généralités. — L'année 1938 ne laissera guère un bon souvenir à notre génération. L'incertitude de la situation politique n'a pas permis à l'économie du pays l'essor que laissait prévoir l'inflation de 1936. Cependant, le chômage se résorbe plus facilement et la construction semble avoir dépassé le point mort.

Les coopératives d'habitation sont devenues des plus circonspectes et si, en 1937, elles construisaient encore 152 logements, 1938 a vu ce chiffre diminué à 9 ! C'est dire qu'aujourd'hui presque seules les personnes privées ou morales (sans coopératives) construisent encore. Cela n'enlève rien à la valeur de nos sociétés, qui ont édifié leurs logements au moment où la construction était presque arrêtée. A cette époque, l'index du coût de construction était d'environ 240 % contre 140 % actuellement. Malgré cette diminution, la très grande majorité de nos sociétés ont pu tenir leurs engagements et conserver leurs locataires-sociétaires. Elles ont ainsi prouvé leur raison d'être.

Comité central. — Le comité a tenu quatre séances au cours de 1938. Comme nouveaux membres, MM. les conseillers **A. Muheim,** de Lucerne, et **E. Schalch,** de Schaffhouse, ont remplacé M. Lutz, arch., de Schaffhouse, démissionnaire, et Stingelin, de Lucerne.

Assemblée générale. — Cette assemblée, qui eut lieu à Saint-Gall, paraissait vouée à un échec, étant donné l'excentricité du lieu par rapport à nos principales coopératives. Ce fut le contraire qui advint et l'assemblée de 1938 restera parmi les meilleures dans le souvenir de nos délégués.

Sections. — Les divers rapports de sections montrent une activité non ralentie de nos grandes sections. Si la construction passe au second plan, la consolidation du mouvement coopératif se fait avec persévérance. Plus de cent membres suivirent le cours de gestion et comptabilité de la Section de Zurich, afin de compléter leurs connaissances en matière de vérification des comptes et gestion de comité. La Section de Bâle a créé des cercles d'études et prépare des statuts-types pour les locataires et propriétaires.

Fonds de roulement. — Les prêts ont été naturellement restreints en proportion de l'activité du bâtiment. Les Coopératives de Berne et de Lucerne ont profité du fonds, ainsi que l'Association genevoise du coin de terre.

Statuts modèles. — Les Sections de Bâle et Zurich ont préparé des statuts modèles qui rendront grand service aux petites sections et faciliteront l'adaptation au nouveau droit du Code des obligations qui entre en vigueur le 1er juillet 1942.

(Suite au prochain numéro.)

La Fédération des architectes suisses (F. A. S.) et le « Cas Bernouilli »

Dans notre fascicule N° 6, de juin dernier, nous avions signalé à nos lecteurs, sous le titre : « Liberté d'opinion ? », la révocation du professeur Bernouilli de ses fonctions dans l'enseignement, à l'Ecole polytechnique fédérale, où depuis vingt-cinq ans il enseignait avec une compétence incontestable les questions touchant au domaine de l'urbanisme.

Cette révocation inattendue avait jeté un émoi bien compréhensible dans les milieux d'architectes, où le professeur Bernouilli était tout particulièrement estimé. Lors de son assemblée générale du 16 juin 1939 à Zurich, la Fédération des architectes suisses a voté la résolution suivante par 68 voix contre 7 et 25 abstentions, transmise au président de la Commission fédérale de l'Ecole polytechnique professeur Dr Rohn.

La Fédération des architectes suisses a pris connaissance avec surprise de la décision des autorités de l'Ecole polytechnique fédérale de ne pas renouveler sa mission d'enseignement au professeur Bernouilli, le spécialiste le plus estimé dans le domaine de l'urbanisme en Suisse. Elle regrette que l'E. P. F. se prive ainsi, après vingt-cinq ans de collaboration, d'un professeur dont la renommée s'est répandue très loin au delà de nos frontières.

La F. A. S. est arrivée à la conviction que cette mesure ne peut être justifiée par les raisons avancées par le président de la Commission de l'école dans son entretien avec la délégation de la F. A. S. Elle considère cet acte comme nuisible au développement architectural (bauliche Kultur) dans notre pays et exprime l'avis que cette décision doit être rapportée.

Le secrétaire, **Le président,**
L.-M. BŒDECKER, Zurich. **H. BAUER, Bâle.**

Si, dans notre dernier article, nous avions laissé paraître l'inquiétude que nous causait cet acte arbitraire, la discussion très serrée à laquelle nous avons eu l'occasion d'assister lors de l'assemblée générale de la F. A. S. n'a fait que confirmer nettement notre impression.

Nous ne pouvons croire que le Conseil de l'école ait agi ainsi sans avoir subi des pressions extérieures, car il est intolérable que la liberté d'opinion soit l'objet, dans notre pays, d'une pareille atteinte.

Mais qu'un tel acte ait suscité si peu de réprobation dans le grand public et parmi nos autorités, montre que nos traditions subissent une évolution fortement influencée par la politique des grands pays voisins.

(La Rédaction.)